
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate (no 2023-031)

Réaménagement de la cellule 6

Blainville résilie l'entente conclue avec Stablex

Blainville, le 22 août 2023 – Lors de la séance du conseil municipal du 22 août dernier, Mme Liza Poulin, mairesse de Blainville, a annoncé que la Ville de Blainville résilie l'entente permettant la vente à Stablex d'un terrain industriel de 69 hectares appartenant à la municipalité pour la somme de 14 millions de dollars. Conclue en mars 2020, l'entente aurait pu autoriser l'entreprise à enfouir des déchets dangereux pour les 40 prochaines années sur un terrain situé en plein cœur de tourbières à grande valeur environnementale. Cette décision, mûrement réfléchie à la lumière des nouvelles informations obtenues depuis le début des audiences du BAPE, a été adoptée à l'unanimité par le conseil municipal.

« Notre décision est le fruit d'une écoute attentive, d'analyses rigoureuses, de discussions sérieuses et d'un recul nécessaire. Entre la fin des audiences publiques et aujourd'hui, nous avons fait nos devoirs et révisé l'ensemble des nombreuses nouvelles informations obtenues et donné l'occasion à Stablex de répondre à nos interrogations à maintes reprises. Nous ne pouvons concilier l'intérêt de nos citoyens et un tel projet de réaménagement » a souligné Mme Poulin.

Au vu et au su des informations exposées lors de la procédure environnementale, il est aujourd'hui clair que ce projet unique pose des risques à divers niveaux et qu'il n'existe pas d'acceptabilité sociale pour le projet tel que présenté et soutenu. Les risques de conséquences néfastes du projet sur les milieux naturels riches que sont les grandes tourbières de Blainville sont aussi grandement problématiques. Ce dernier enjeu avait d'ailleurs été soulevé par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) dans son mémoire déposé dans le cadre des travaux du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) en juin dernier: « La décision de la Ville de Blainville de résilier l'entente avec Stablex répond aux attentes de la CMM et à la nécessité d'agir pour protéger nos milieux naturels et leur biodiversité. Je félicite la mairesse et son équipe pour ce geste fort et courageux, qui contribuera à préserver la qualité de vie de la population actuelle et future, et à renforcer la résilience de la région face aux changements climatiques » a déclaré Massimo Iezzoni, directeur général de la CMM.

La Ville de Blainville entend demeurer vigilante quant aux activités de Stablex sur son territoire